



C'EST TOUJOURS NON !

L'ordre infirmier soldé pour 0 €

Concernant le montant de l'adhésion à l'Ordre national des infirmiers, **Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, a du revoir ses tarifs à la baisse.**

Il est vrai que nous sommes en pleine période des soldes !!!

Ainsi, l'ordre national des infirmiers avait dernièrement fait (trop) parler de lui à **cause de ces déboires financiers notamment avec ses créanciers et surtout avec sa propre banque, la BRED.**

Après plusieurs injonctions du Ministre de la Santé, Madame Dominique **LEBOEUF** avait été obligée, la mort dans l'âme de baisser sa cotisation « obligatoire » fixée à un montant de 75 € à **une somme réduite à 30 €.**

Ceci ayant eu des conséquences directes sur la totalité des recettes qui étaient attendues par l'ordre national des infirmiers pour assurer principalement assurer son fastueux train de vie.

Par la suite, **la fronde est venue de l'intérieur, car des conseillers ordinaires « indignés »** avaient contesté la politique appliquée par Madame **LEBOEUF** à la tête de l'ordre national des infirmiers.

Ainsi, à la date du 8 juillet 2011, se tiendra un conseil national extraordinaire pour une **modification du règlement intérieur pour pouvoir procéder à la révocation de la Présidente de l'ordre national des infirmiers.**

Ambiance, Ambiance !!!

Tout dernièrement, Xavier BERTRAND a fait savoir par un courrier daté du 29 juin 2011 la position du gouvernement à propos de la situation de l'ordre national des infirmiers.

« Nous pourrions alors envisager de maintenir le caractère obligatoire de l'affiliation, laquelle serait, pour les salariés, de nature automatique, avec une cotisation facultative. »

Refusant de tirer de prendre acte du refus massif et clair des infirmier(e)s de s'inscrire à l'ordre infirmier, Xavier BERTRAND préconise

Et le Ministre de la Santé d'ajouter, sans rire :

« Il appartiendrait alors à l'ordre de se développer au fur et à mesure de la volonté des infirmiers de notre pays. »

En clair, les salariés n'auront plus d'obligation de payer une cotisation, **mais par contre les libéraux continueront de payer la leur.**

Car ce seront eux, et eux seuls, qui paieront les pots cassés par l'ordre national des infirmiers.

La procédure pour l'inscription des salariés à l'ordre national des infirmiers (ou plutôt ce qu'il en restera !) **reviendrait désormais à l'employeur.**

Tout ceci pour arriver à ce résultat pitoyable !

En réalité, la création de l'ordre national des infirmiers n'a jamais correspondu à un souhait de la profession.

La volonté du gouvernement était de court-circuiter les organisations syndicales, trop nombreuses, beaucoup trop dérangeantes en matière de revendications et pas assez pour se retrouver avec un seul interlocuteur, très docile.

Pour SUD Santé, une seule solution :

« ABROGATION DE LA LOI SUR L'ORDRE NATIONAL DES INFIRMIERS »

Juillet 2011